

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
SCOLAIRE DE  
BRUGNY-ABLOIS-VINAY**

1, Place du Général de Gaulle  
51530 SAINT MARTIN D'ABLOIS

Téléphone: 03-26-59-95-00

Télécopie: 03-26-51-95-53

E-mail : mairiestmartindablois@wanadoo.fr



**BRUGNY -  
VAUDANCOURT**



**SAINT MARTIN  
D'ABLOIS**



**VINAY**

## **S.I.SCO.B.A.VI**

**- Comité Syndical du 31 Mars 2016**

Suite à la convocation en date du 22 Mars 2016, les membres du comité syndical du S.I.SCO.B.A.VI, sont convoqués, au 1, place du Général de Gaulle le jeudi 31 Mars à 18 H 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Compte de Gestion.
- Compte administratif 2015.
- Budget primitif 2016.
- Point sur l'effectif école maternelle à la rentrée.
- Effectif du personnel.
- Questions diverses.

### **- Procès-verbal -**

L'an deux mil seize, le trente-et-un mars à 18 heures 30, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Martin d'Ablois sous la présidence de Monsieur Jackie BARROIS.

Etaient présents pendant toute la durée de la séance, avec voix délibérative :

- Membres de la commune de Saint Martin d'Ablois :

Messieurs Jackie BARROIS, Benoît DUPONT, Hervé GUEDRAT, Madame Laurence CORNU,

- Membres de la commune de Brugny - Vaudancourt :

Messieurs Bertrand FREMY, André LEJEUNE, Alexandre MONGIN,

- Membres de la commune de Vinay :

Messieurs Rodolphe GAUTRON, Ulrich MARY, Madame Isabelle OUY,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité syndical.

Absentes excusées : Mmes BOURLON Ingrid, VIGNON Fanny.

Monsieur Benoît DUPONT a été désignée pour remplir cette fonction.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans aucune remarque.

### **N° 1 – Compte administratif 2015.**

Le Conseil syndical délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, établi par Monsieur Jackie BARROIS, Président, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré :

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

*Section de fonctionnement :*

Recettes réalisées :	463.005,24 €
Dépenses réalisées :	385.523,38 €

*Section d'investissement :*

Recettes réalisées :	57.510,30 €
Dépenses réalisées :	65.609,04 €

*Report de l'exercice N-1 :*

Recettes de fonctionnement :	57.068,26 €
Dépenses d'investissement :	55.990,29 €

*Etat des restes à réaliser :*

Dépenses en Section d'investissement :	720,00 €
--	----------

2) constate aussi bien pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs résumés ci-dessus.

### **N° 2 – Approbation du compte de gestion du receveur municipal pour l'année 2015.**

Le Conseil syndical,

après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) statuant sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 ) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion de l'exercice 2015, dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserves de sa part.

### **N° 3 – Affectation du résultat d'exploitation.**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, le Comité syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat de fonctionnement	
<u>A.Résultat de l'exercice</u>	77.481,86
<u>B.Résultat antérieurs reportés</u>	57.068,26
<b>C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser)</b>	<b>134.550,12</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D.Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> D001 (si déficit) R001 (si excédent)	-64.089,03
<u>E.Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement Excédent de financement	-720,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>64.809,03</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>134.550,12</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>64.809,03</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R002</b>	<b>69.741,09</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	

### **N° 4 – Budget primitif 2016.**

Après avoir présenté chaque compte, le Président propose d'arrêter le budget primitif 2016 comme suit :

*Section de fonctionnement équilibrée à :*      496.123,09 €

*Section d'investissement équilibrée à :*      144.429,03 €

Le budget primitif ainsi présenté, est adopté à l'unanimité.

### **N° 5 – Demande de subvention relative à la classe de mer 2016.**

Après examen du budget de la classe de mer organisée pour les élèves de CM1 du 25 au 29 avril 2016, il est décidé à l'unanimité, d'allouer une subvention de 2.150 € à l'Association des Parents d'Elèves de Saint Martin d'Ablois, Brugny Vaudancourt, Vinay.

## **N° 6 – Recrutement de deux agents contractuels :**

Considérant le nombre d'enfants inscrits au NAP, considérant le manque de bénévoles, après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité.

Décide de conclure deux contrats à durée déterminées :

-1 contrat à durée déterminée pour une durée hebdomadaire de 1 H du 18 avril au 28 mai 2016

Grade : adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe

-1 contrat à durée déterminée pour une durée hebdomadaire de 1 H du 18 avril au 28 mai 2016

Grade : animatrice sportive

La séance a été levée à 20 H 10.